



Association péricolaire « Place de l'horloge » Groupe scolaire d'Argonay

Argonay, le 13 février 2019.

Le Président de « Place de l'horloge »,
Aux

Parents d'élève des écoles d'Argonay.

Objet : vide grenier 2019

Madame, Monsieur,

Le prochain **vide grenier**, organisé par la « Place de l'horloge », association des parents d'élèves des écoles d'Argonay, aura lieu le samedi 6 avril 2019 de 6h30 à 17h00 à la Salle Polyvalente d'Argonay, 535, route du Parmelan, 74370 – ARGONAY.

Cette année, les emplacements prévus à l'intérieur de la salle sont au nombre de 150 (table de 0,80 m x 1,20 m) et de 83 à l'extérieur (2,00 m x 2,00 m).

Le nombre d'emplacements pouvant être retenu par personne est de 3 au maximum à l'intérieur, ou de 4 à l'extérieur. Il n'est pas possible de réserver à la fois des emplacements à l'intérieur et à l'extérieur.

Pour les emplacements extérieurs, une fois déchargés les véhicules devront être stationnés en dehors de la zone d'exposition.

Les organisateurs placeront librement les exposants sans contrainte imposée par ces derniers.

Aucune réservation par mail ou par téléphone ne sera acceptée. Seuls les dossiers complets reçus par voie postale ou déposés dans la boîte aux lettres de l'association seront traités dans l'ordre d'arrivée.

Le dossier de candidature est à télécharger, à compter du 13 février 2019, sur le site de la mairie d'Argonay, rubrique «Loisirs/Associations→Les associations→Associations Enfance et scolaire».

Il est à retourner complet à l'adresse suivante :

Association PLACE DE L'HORLOGE,
90, route de l'Avenir,
74370 – ARGONAY.

Il doit être composé :

- de la convention complétée et signée.
- pour les participants non professionnels, d'une attestation sur l'honneur, de non-participation à deux autres manifestations de même nature au cours de l'année civile 2019,
- d'un extrait K-bis justifiant de l'immatriculation au registre du commerce ou d'une photocopie de la carte d'identité pour les non-commerçants (recto-verso),
- d'un chèque à l'ordre de « Place de l'horloge » du montant des frais d'inscription.

Merci d'inscrire nom, prénom et classe de votre enfant, sur la convention.

Vous serez prioritaires pour l'inscription au vide grenier jusqu'au 15 mars 2019. Par la suite, les inscriptions seront ouvertes aux personnes extérieures à l'école.

Vous serez informé par mail de l'acceptation ou du refus de votre dossier. Vous connaîtrez votre emplacement le jour de la manifestation.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.

Thomas BRACK